



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAZELLES DU 27.06.08

Nombre de conseillers :

En exercice :	19
Présents :	12
Votants :	18



L'an deux mil huit, le 27 juin, à 19 heures 00,

Les Membres du Conseil municipal de la commune de Chazelles, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle de la Mairie sur convocation adressée par le Maire, (le 20 juin 2008, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122- 8 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Étaient présents : Messieurs BROUILLET (a reçu pouvoir de Mme POULARD), CHENE (a reçu pouvoir de M. LAURIN), GIGNAC (a reçu pouvoir de M. DELOUCHE), MAPPA (a reçu pouvoir de M. VIGNAUD), RIMBAUD, ROLLAND (a reçu pouvoir de Mme BOUTIN), VIGIER.
Mesdames APPIOTTI, BENETEAU, CHARRIER, DAMOUR, DUBOIS (a reçu pouvoir de M. BERNARD).

Absents : Messieurs BERNARD (a donné pouvoir à Mme DUBOIS), LAURIN (a donné pouvoir à M. CHENE), VIGNAUD (a donné pouvoir à M. MAPPA), DELOUCHE (a donné pouvoir à M. GIGNAC), Mesdames BOUTIN (a donné pouvoir à M. ROLLAND), POULARD (a donné pouvoir à M. BROUILLET), DELMOTTE.

La séance a été ouverte à 19 heures 00 sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BROUILLET, Maire
Monsieur ROLLAND Jean - Marie est nommé secrétaire de séance.

Approbation des Procès-verbal de la réunion du 15 mai 2008 :

Monsieur le Maire propose de reporter l'approbation du procès – verbal pour la prochaine séance.

Modification de l'ordre du jour :

Néant

Classeur de communication :

La SARL DAM'ELEC sollicite le mis en place de deux panneaux de signalisation « SARL DAM'ELEC – Electricité Générale », le premier dans le bourg et le second au carrefour des routes du Picard et de Chez bâtisse.

M & Mme A., dans le cadre de leur activité d'entraînement, d'élevage de chevaux de course, et de pension, sollicitent également des panneaux de signalisation (panneaux de limitation de vitesse, panneaux signalant le passage de chevaux et de cavaliers), ainsi que la pose d'un lampadaire.

Monsieur le Maire prend acte des demandes de panneaux de signalisations. La mise en place d'un point lumineux fera l'objet d'une étude, Monsieur le Maire précise que le coût des dépenses d'électricité pour l'éclairage public est élevé. Une analyse sur la consommation des points lumineux est en-cours.

ORDRE DU JOUR :

↳ ELECTIONS SENATORIALES – DÉSIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX.

Monsieur le Maire procède à la mise en place du bureau électoral :

- Président du bureau : M. BROUILLET Jean – Marc
- Secrétaire du bureau : M. ROLLAND Jean – Marie
- Membres du bureau : (les conseillers municipaux les deux plus âgés, et les deux plus jeunes présent : M. GIGNAC Claude, M. VIGIER Marcel, Mme APPIOTTI Sigrid, Mme DUBOIS Flavie

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article L.284 du code électoral, le Conseil municipal doit élire cinq délégués et trois suppléants.

Elections des délégués :

Monsieur le Maire procède à l'appel de candidatures pour l'élection des délégués.

Sont candidats :

- M. BROUILLET Jean – Marc
- M. RIMBAUD Gérard
- M. GIGNAC Claude
- M. MAPPA Christian
- Mme DAMOUR Martine

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de conseillers présents : 12
- nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 18
- nombres de suffrages déclarés nuls :
- nombre de suffrages exprimés : 18
- majorité absolue : 10

Mme DAMOUR et Messieurs BROUILLET, RIMBAUD, GIGNAC, MAPPA, ayant obtenu la majorité des voix ont été proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter leur mandat.

Elections des suppléants :

Monsieur le Maire procède à l'appel de candidatures pour l'élection des suppléants.

Sont candidats :

- M. ROLLAND Jean - Marie
- Mme BENETEAU Marie- Antoinette
- M. VIGIER Marcel

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de conseillers présents : 12
- nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 18
- nombres de suffrages déclarés nuls :
- nombre de suffrages exprimés : 18
- majorité absolue : 10

Mme BENETEAU et Messieurs ROLLAND, VIGIER, ayant obtenu la majorité des voix ont été proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BANDIAT – TARDOIRE : MODIFICATION DES STATUTS CONCERNANT LA COMPOSITION DU BUREAU ET DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR.

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la délibération du Conseil communautaire en date du 28 avril dernier concernant la modification des statuts et plus particulièrement les articles 6 et 8 (concernant la composition du bureau et le règlement intérieur)

Les articles sont modifiés comme suit :

- article 6 : « le bureau est composé du Président et de 16 membres parmi lesquels figurent les Vices – Présidents »
- article 8 : « Un règlement intérieur régit le fonctionnement de la communauté de communes »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres votants,

- Accepte la modification des statuts de la communauté de commune telle indiquée ci-dessus.

PROGRAMME DE VOIRIE 2008.

Monsieur le Maire rappelle que lors de du 15 mai dernier :

- le Conseil municipal avait statué sur les voies communales qui intégreront le programme de voirie 2008. (Salle d'animation culturelle, voie communale à Saint Paul)
- il avait été autorisé à procéder à la consultation des entreprises.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de réaliser les travaux de voirie par délégation de maîtrise d'ouvrage confiée à la Communauté de Communes Bandiat – Tardoire, dans le cadre du marché à bon de commandes.

Il présente les devis établis par l'entreprise EUROVIA :

- devis dans le cadre du marché à bon de commandes avec la Communauté de Communes Bandiat – Tardoire : 20 491,85 € H.T. soit 24 508,25 € T.T.C.
- devis via un marché en passation avec la commune : 26 517,51 € H.T. soit 31 714,94 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres votants,

- Accepte l'estimatif établi par l'entreprise EUROVIA pour un montant de 20 491,85 € H.T. soit 24 508,25 € T.T.C.
- Autorise le Maire à signer la convention de mandat portant délégation de Maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes Bandiat – Tardoire

Arrivée de Mme DELMOTTE Céline.

↳ MUTUELLE DE POITIERS : INDEMNITÉ SINISTRE.

Monsieur le Maire rappelle que le 25 octobre 2007 la commune a subi un sinistre, dégradation de panneau « micro-signalisation » à l'angle de la salle des associations, causé par un automobiliste.

Il informe que la Mutuelle de Poitiers nous verse un chèque d'un montant de 781,07 € relatif à ce sinistre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres votants,

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement du chèque d'une valeur de 781,07 Euros adressé par la Mutuelle de Poitiers.

↳ ACHATS ET TRAVAUX DIVERS

Salle des associations :

Remplacement du brûleur fioul existant par un brûleur gaz : devis de l'entreprise A.T.C. Bernard établi pour un montant de 3 092,45 € H.T. soit 3 698,57 € T.T.C.

Les membres du Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au remplacement du brûleur fioul existant pour un brûleur gaz et décide de confier les travaux à l'entreprise A.T.C. Bernard.

Défense incendie :

Pose d'une borne incendie au carrefour du village du Luquet et de la Pipaudie : devis de la société SAUR France pour un montant de 2 401,91 € H.T. soit 2 872,66 € T.T.C.

Zone artisanale : aménagement d'une réserve incendie d'une capacité de 240 M3, Monsieur le Maire présente les différents devis relatifs à la défense incendie de la zone artisanale.

DEFENSE INCENDIE : TYPE BACHE (Ciel ouvert)

	ENTREPRISES € T.T.C.	
	DUBOIS	DELAGE
Terrassement	2 505,62 €	6 865,04 €
Plus value brise roche	2 519,00 €	1 602,64 €
Bâche	4 060,93 €	0,00 €
Total	9 085,55 €	8 467,68 €

DEFENSE INCENDIE : TYPE Citerne souple

	ENTREPRISES € T.T.C.		
	DUBOIS	A.M.T.P	Frans Bonhomme
Terrassement + citerne	12 935,12 €		
Fourniture citerne		11 158,68 €	12 140,75 €
Total			

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres votants,

- Décide la mise en place d'une borne incendie au carrefour du village du Luquet et de la Pipaudie et autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la société SAUR France pour un montant de 2 401,91 € H.T. soit 2 872,66 € T.T.C.
- Décide de confier les travaux de défense incendie, pour la zone d'activité des « Terres Blanches », à l'entreprise DUBOIS Olivier pour un montant de 9 085,55 € T.T.C.
- Décide que le financement de l'aménagement de la défense incendie de ladite zone d'activité sera financée comme suit :
 - 50 % des travaux seront à la charge de la commune, soit 4 542,77 €
 - les entreprises (Pierre Concept, Hardy – Charrière et Brigaud Laurent) prendront à leurs charges 1/3 chacune des 50 % restant soit 1 514,26 €.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Points informations sur les commissions communales :

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints en charges des commissions communales :

Mme DAMOUR Martine en charge de la commission « Urbanisme, Développement – Durable & Culture » informe les membres présents sur l'avancement de ces différents groupes de travaux :

Groupe de travail cimetière :

Le groupe s'est réuni une fois, M. VIGIER Marcel et RIMBAUD Gérard doivent faire un relevé des cimetières sur plan avec photos et état des tombes, qui sera mis ensuite sur ordinateur par M. VIGNAUD Romain.

Groupe de travail identité des rues :

Ce groupe s'est réuni deux fois, « nous avons définis le nom des secteurs, nous travaillons sur les thèmes utilisés par village, pour donner un nom aux rues ».

Groupe de travail Plan Communal de Sauvegarde :

Une seule réunion à ce jour, « nous avons définis les risques et chaque membre doit travailler sur un risque particulier pour réaliser des fiches qui serviront en cas de crise ».

Ensuite M. ROLLAND Jean – Marie informe que la commission finance s'est réunie le 16 juin dernier, des excédents de dépenses sont à noter en ce qui concernent les factures d'électricité, et de cantine.

Enfin M. MAPPA Christian souhaite réunir en septembre prochain tous les présidents d'associations, rencontrer les habitants du village TREILLE pour définir le nouvel emplacement de la croix.

Un courrier sera adressé à l'ensemble des administrés de chaque village pour inviter ces derniers à la création de comité de village.

- **Projet micro - structure :**
Mme DELMOTTE Céline assistée de Mme APPIOTTI Sigrid présentent le projet de création d'une micro – crèche sur la commune :
Une note explicative, rédigée par Mme APPIOTTI Sigrid, est annexée à la fin du procès – verbal.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.
La séance est levée à 21 heures 00.

PROJET DE CREATION D'UNE MICRO-CRECHE A CHAZELLES

Confrontés aux difficultés de garde pour leurs Enfants, quelques Familles de Chazelles et ses environs ont tenté, depuis septembre 2004, de relancer le débat autour de la Petite Enfance sur le territoire.

C'est par ce biais qu'est née l'Association L'AH TOUPIE.

Si le diagnostic établi par la CAF en 2003 et les enquêtes auprès des Parents menées en 2005 et 2006 par l'AH TOUPIE confirment sans équivoque le besoin de garde, nous nous sommes vite rendu compte aussi des difficultés existantes :

- Une Communauté des Communes qui, pour des raisons financières et politiques ne trouve pas de terrain d'entente sur le sujet
- Un blocage institutionnel avec la CAF, qui n'envisageait pas qu'une telle structure puisse voir le jour hors cadre « Communauté des Communes »

Cette seconde difficulté n'est plus d'actualité aujourd'hui. En effet, depuis février 2007, un décret de la CNAF propose, dans un cadre expérimental, la création de « micro-structures », pouvant être réalisées avec une ou plusieurs communes associées (dans et hors CDC), avec des entreprises, ou des structures autres...

Ces micro-structures ont pour caractéristiques principales :

- Un nombre de places réduit (9 au maximum)
- Un cadre législatif très souple (comparativement à ce lui des crèches « classiques »)
- Une grande souplesse au niveau des qualifications du personnel (donc un coût de fonctionnement moins élevé)
- Une souplesse aussi en terme de lieu d'accueil : les normes requises étant les mêmes que celles en vigueur pour une maison d'Assistante Maternelle.

C'est dans ce cadre-là que l'AH TOUPIE a :

- relancé le débat sur la Petite Enfance
- présenté le projet financier dans le détail (rencontre avec Jean-Marie ROLLAND pour présentation du budget prévisionnel par Véronique DURAND, de ACEPP 16, comptable et accompagnatrice de l'AH TOUPIE depuis sa création),
- entrepris une démarche de diagnostic auprès de la population de Chazelles et de ses environs afin de connaître les besoins des familles (30 familles interrogées à ce jour)
- monté un groupe de travail, dans le cadre de la Commission Petite Enfance, composé d'élus, de Parents, d'institutionnels (CAF, MSA...)
- répondu à un appel à projet lancé par la MSA dans le cadre d'une campagne destinée à soutenir les projets de micro-structures au niveau national (possibilité d'obtention de subventions supplémentaires à hauteur de 20 000 €)
- participé à une formation technique sur le sujet avec les partenaires

Il s'agit donc aujourd'hui de connaître la position de la Commune de Chazelles quant à ce projet, la CAF et la MSA ne s'engageant que si le soutien financier de la commune porteuse du projet est validé.

Sachant que :

- Ce soutien financier se fait sous forme d'achat de places en crèche
- Une place de crèche coûterait à la collectivité environ 4800 € par an
- Une place de crèche n'équivaut pas à l'accueil d'un seul enfant, mais de plusieurs puisqu'il s'agit d'un équivalent temps plein (il peut donc y avoir plusieurs enfants à temps partiel pour une seule place)
- Le projet ne sera viable qu'à partir de 6 places réservées
- L'AH TOUPIE démarche des entreprises locales qui seraient à même d'acheter des places
- Le coût de place a été établi en fonction d'un budget prévisionnel pointu qui prend en considération la totalité des facteurs, et que ces facteurs peuvent varier, afin de d'obtenir un tarif à la baisse (lieu d'accueil, subventions supplémentaires de la CAF qui ont été débloquées en juillet 2008, utilisation d'un personnel différent...)
- L'engagement que prendrait la Commune serait établi pour 3 ans

Plusieurs facteurs sont réunis pour que ce projet soit présenté maintenant :

- La CAF a affirmé son intérêt pour le projet courant 2008
- La MSA a retenu l'AH TOUPIE comme l'un des 3 porteurs de projets de la Charente à présenter à la MSA Nationale comme projet pilote
- La CAF vient de débloquer des fonds supplémentaires pour soutenir les micro-structures
- Le caractère expérimental de la démarche permet des souplesses qui ne seront probablement plus possibles plus tard

Le contexte est favorable, les conditions de réalisation sont intéressantes, mais le délai de réflexion est court : L'AH TOUPIE doit fournir un positionnement communal avant le mois d'août).

Pour conclure, l'ensemble des membres de l'AH TOUPIE :

- Réaffirme ici son engagement en tant que porteur de projet
- S'engage à poursuivre les démarches engagées si l'avis du Conseil Municipal est favorable
- A l'inverse, cessera toute démarche si l'avis du Conseil Municipal est défavorable
- Tient à la disposition de chacun l'ensemble des éléments nécessaires à une prise de décision, si besoin.